



Règlement d'ordre intérieur

Le règlement d'ordre intérieur (en abrégé R.O.I.) constitue un complément aux dispositions statutaires (voir article 7.2, § 2 des statuts du 20/10/2018) et regroupe des règles constituant à la fois les droits dont bénéficient les membres de la Société Royale Les Régénéaires mais aussi les obligations auxquelles ils doivent se conformer.

Ces règles peuvent découler de **décisions prises en interne par le Comité** mais également, de **recommandations** (validées par le Comité) émanant **d'organismes externes faisant référence** comme l'A.D.F., la Police ou encore les autorités communales.

En étant ou devenant membre de la Société Royale Les Régénéaires, chacun s'engage à prendre connaissance de ce R.O.I. et à le respecter.

DECISIONS DU COMITE.

1. Toute personne qui remplira à court terme les conditions d'admission (voir article 5.2 des statuts, conditions d'admission ADF, point 3, alinéa 3 : 5 ans de résidence à Binche) et qui fait une demande d'admission pour devenir membre de la Société sera autorisé à prendre part à la répétition de batterie, aux deux soumonces et uniquement au Dimanche-Gras dans l'attente de répondre totalement aux conditions d'admission et de pouvoir participer au Mardi-Gras. Il devra toutefois s'acquitter d'une mise complète (voir articles 6.1 et 6.2 des statuts). *(Comité du 22/10/2019)*
2. Tout membre qui souhaite participer uniquement au Dimanche-Gras et pas au Mardi-Gras doit en faire la demande au Comité. Seules les demandes pour raisons médicales évidentes seront acceptées. *(Comité du 22/10/2019)*

RECOMMANDATIONS EXTERNES VALIDEES PAR LE COMITE.

Recommandations reprises dans la brochure éditée en 2016 par l'A.D.F. à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de sa constitution.

Ces recommandations ont fait l'objet d'une communication régulière lors des assemblées générales du vendredi précédant le Carnaval sous l'appellation « **Les Interdits** ».

Elles ont été retranscrites de la version ADF en rimes vers une version plus usuelle et font désormais partie intégrante du R.O.I. de notre Société.

Ces recommandations concernent principalement le Mardi-Gras mais certaines d'entre elles peuvent s'envisager pendant toute la période carnavalesque.

En bon Gille de Binche :

1. Tu portes le costume de Gille uniquement le Mardi-Gras.
2. Tu ne sors de chez toi et ne te déplaces qu'accompagné d'un tambour.
3. Tu dances avec ardeur mais jamais en bousculant les autres.
4. Le Mardi-Gras matin, tu ne portes pas d'autre masque que le masque traditionnel. Le masque ne doit pas être défraîchi et se porte uniquement sur le visage et dans la société.
5. Tu n'ajoutes aucun artifice à ton costume dont tu as le plus grand respect.
6. En main, tu tiens uniquement ramon, panier ou orange.
7. Le ramon doit être dans un bel état et pas une « branche d'arbre ».
8. Tu dances uniquement les airs de Gille et « *avant-dinners* », en rue comme dans les cafés.
9. Tu offres ou lances tes oranges avec gentillesse et tu te comportes de façon exemplaire avec les visiteurs.
10. Le chapeau ne sort que quand le temps le permet.
11. Tu entres dans les cafés sans ton chapeau.
12. Tu ne portes plus ton chapeau dès le soir venu. Tu l'enlèves au plus tard dès le 1^{er} coup de semonce annonçant le départ du cortège du soir.
13. Tu penses à t'alimenter et tu bois de façon raisonnable pour ne jamais être ivre publiquement.
14. Tu veilles à une présentation correcte : pas de pyjama, de sous pull, de barbe ni de cheveux dépassant la barette.
15. L'aubade matinale ne peut être jouée que jusqu'au lever du jour.
16. Tu ne chantes pas pour accompagner la musique.
17. Tu ne te montres pas en public sans être complètement habillé, même derrière une fenêtre ou à un balcon.
18. Ta tenue, à l'arrêt sur la voie publique, doit être exemplaire : pas de bouteille de bière en main, pas de cigarette au bec et ce n'est pas le temps de faire des « *mamours* ».
19. Si tu dois, notamment lors des dislocations, te changer, te rassasier, t'asseoir et te reposer un peu, tu veilles à le faire dans la stricte intimité.
20. Pendant le feu d'artifice, tu dances en rondeau.
21. Le GSM et le smartphone ne font pas partie des attributs du Gille.
22. Le moment venu, tu retournes chez toi toujours accompagné d'un tambour et c'est seulement là que tu te déshabilleras.

